PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-648

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2026-10-29-00010 - Arrêté directorial portant délégation de signature de la direction générale (3 pages) Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-10-29-00010

Arrêté directorial portant délégation de signature de la direction générale

Arrêté directorial portant délégation de signature de la direction générale

Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial n° 75-2026-09-14-00017 du 14 septembre 2026 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2026-09-30-00009 du 1er octobre 2026 portant délégation de signature de la direction générale,

Vu l'arrêté n° ANA 401 2026 08 0003 du 1er octobre 2026 portant nomination de Madame Catherine HUYNH VAN PHUONG, en tant que directrice du département des affaires financières, techniques et logistique de la Direction des ressources du siège (DRS) de l'AP-HP à compter du 1er novembre 2026

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Louise COUTURIE, Directrice de Cabinet du Directeur général, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées par le Directeur général aux directeurs des groupes hospitalo-universitaires, des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire et des pôles d'intérêt commun.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Louise COUTURIE, délégation est donnée à Mme Eva BOLAND, Cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, directeur délégué, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation de signature est donnée à Mme Louise CADIN, directrice déléguée, à compter du 7 septembre 2026, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation est donnée à Mme Stéphanie LAMBERMONT directrice préfiguratrice du « Campus Chirurgical Grand Paris » pour tous les actes et documents liés aux missions qui lui sont attribuées dans le cadre de

cette préfiguration et en cas d'absence délégation est donné à M. Billy TROY directeur de la formation, M. Denys-Xavier PATUREL ingénieur biomédical, Mme Michela RUBINETTO chargée des partenariats, Mme Christine CAMPAGNAC, directrice des affaires générales pour tous les actes et documents, liés aux missions qui leurs sont attribuées.

Délégation est donnée à Mme Gwenolée ABALAIN directrice de la « *Philanthropie et du mécénat* » et à Mme Aureline LEMAITRE chargée de mission pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui leurs sont attribuées.

Délégation de signature est donnée à M. Grégoire DORE, directeur de la sécurité générale, pour :

- Les actes se rattachant au dépôt de plainte à l'encontre de toute personne physique ou morale ou contre X quand les faits visés constituent une ou plusieurs infractions à l'encontre de l'AP-HP comme personne morale,
- Les actes de gestion des habilitations au secret de la défense nationale, les actes de transmission et de réception des documents classifiés relatifs à la sécurité des activités d'importance vitale et à la protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric LE ROY, directeur de la Direction des ressources du Siège :
- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSN, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative, à Mme Marie-Amandine MADRID, adjoint des cadres hospitaliers et Mme Charlotte OLCER, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine d'attribution de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.
- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à Mme Catherine HUYNH VAN PHUONG, directrice adjointe à compter du 1er novembre 2026, et à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe, et à M. Romain FUSEAU, ingénieur, pour les actes de fonctionnement courant.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine HUYNH VAN PHUONG, Mme Laetitia LAVIGNE et M. Romain FUSEAU, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMBOIS, adjoint des cadres hospitaliers et en son absence à Mme Agnès LIMOSIN, chargée de mission administrative, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Thomas ROCHE, chef du Département des patrimoines culturels de l'AP-HP, à compter du 1er octobre 2026 pour les actes relevant de son domaine d'attribution. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ROCHE, délégation est donnée à :
- Mme Marie BARTHELEMY, attachée d'administration hospitalière hors classe, responsable du service des archives de l'AP-HP, pour signer dans son domaine d'attribution, les actes de fonctionnement courant, à l'exception de ceux qui relèvent du contrôle scientifique et technique de l'État des archives ;
- Mme Agnès VIROLE, attachée de conservation du patrimoine, responsable du musée de l'AP-HP, pour signer les actes de fonctionnement courant dans son domaine d'attribution.

ARTICLE 5 :

L'arrêté directorial **n° 75-2026-09-30-00009 du 1er octobre 2026** portant délégation de signature de la direction générale est abrogé.

ARTICLE 6 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 octobre 2026

Le Directeur général

Signé

Nicolas REVEL